

**Communiqué suite au  
CTM du 9 novembre 2017 :**

**Spécial Enseignement**

**FO Enseignement Agricole était représenté par  
Michel Delmas, élu  
et Christine Heuzé, suppléante**

**Feuille de route du ministre,  
Enseignement agricole :**

Le rôle de l'enseignement agricole est reconnu comme source d'emplois et promotion de l'image de l'agriculture que le ministre souhaite porter. Les moyens doivent être maintenus à l'avenir comme pour 2018. Le maillage territorial doit être maintenu. Les grandes écoles doivent améliorer leur lisibilité internationale par un rapprochement : rapprochement des « agro » d'un côté, des « vétos » de l'autre. Un rapprochement de l'IRSTEA et de l'INRA devra être envisagé.

**FO a déclaré son désaccord quant aux rapprochements annoncés pour l'enseignement supérieur. Plusieurs des écoles fusionnées connaissent des problèmes de RPS liés aux fusions et des problèmes de dialogue social (Oniris, Vetagro Sup ou Agrocampus-Ouest...). Pour nous, il est hors de question de concentrer davantage ces écoles.**

**Déclaration intersyndicale (FO- FSU-UNSA) sur le statut des directeurs :**

Monsieur le Ministre,  
Vous avez dit à plusieurs reprises votre attachement à l'enseignement agricole et à ses établissements et votre attachement à défendre les agents de votre ministère.  
Les directeurs sont vos représentants dans les établissements de l'enseignement agricole.  
Or, depuis l'annonce, cet été, que le projet de statut de corps ne pouvait aboutir, deux rendez-vous manqués, le 5 et le 12 octobre, les laissent entre incertitude, incompréhension et agacement. Leur malaise va croissant.

Ils attendent de vous une prise de position et l'expression de la volonté politique d'avancer sur le chantier du statut de corps.

Le statut de corps est, pour eux, le seul moyen d'apporter de véritables réponses sur la reconnaissance de leurs fonctions, la sécurisation de leur parcours professionnel, la mobilité (entrante et sortante) et la valorisation de tous les emplois de direction (directeur, directeur de centre, directeur d'exploitation agricole ou d'atelier technologique, soit environ 1000 agents).

Ils demandent qu'une expertise, inscrite dans un calendrier, soit faite au niveau de la fonction publique, permettant d'apporter rapidement des réponses.

Monsieur le Ministre, au nom des directeurs, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce dossier central.

Le ministre a répondu que ce sont les directeurs qui ont boycotté la rencontre. Quant au statut de corps, si son prédécesseur n'a pas réussi, il ne l'obtiendra pas. Il fait de l'amélioration de leur statut une priorité sans exclure aucune piste. Des réponses seront apportées pour la fin du mois. Comment agir et interagir dans l'établissement ? Il souhaite créer une structure de dialogue social dans l'établissement. Des groupes de travail seront organisés.

Pour les Directeurs de Centres, des groupes de travail pourront être envisagés lorsque le statut d'emploi des Directeurs d'EPLFPA sera traité...

**FO espérait beaucoup du statut de corps mis sur la table au printemps dernier mais malheureusement mort-**

**né. Le combat n'est sûrement pas terminé.**

### Action publique 2022

L'enseignement, technique et supérieur fait partie des missions défendues par le MAA.

### Bilan social 2016 :

**Avec les autres OS, FO a demandé à ce que les agents contractuels sur budget, tant des CFA CFPPA que de l'enseignement supérieur, soient inclus dans ce bilan social. FO a aussi demandé qu'un chapitre porte sur les CHSCT des établissements de l'enseignement supérieur.**

Les représentants de la DGER ont argumenté que les agents contractuels sur budget sont connus des seuls établissements sous la responsabilité desquels ils sont. Ils ont ajouté que les données statistiques les concernant sont trop peu fiables pour être exploitées.

### Salaires nets médians au MAA.

Le salaire net médian au MAA est de 29 091 €

Répartition par catégories :

A : 43 428 €, (hors enseignants),

B : 28 590 €, C : 21 728 €

Enseignants : 28 311 €

### Report de PPCR (parcours professionnel, carrières et rémunérations)

La mise en oeuvre des mesures PPCR prévues en 2018 est reportée d'un an. Cela concerne la revalorisation des catégories A, B et la 2<sup>e</sup> vague du transfert prime/point.

Les mesures programmées au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et non encore mises en oeuvre (directeurs, enseignants) le seront rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2017, dès parution des textes.

Pour les CPE, les PLPA et les PCEA il est bien programmé des changements dans le nouveau grade en 2017. Les pourcentages de promotions au titre de 2017 et 2018 sont toujours en discussion, sur la base de ceux de l'Education nationale pour les enseignants. Il n'y aura qu'un seul texte pour une montée en charge sur 5 ans. La note de service devrait sortir en fin d'année pour une application aux CAP de printemps. Pour les IAE, la note de service est sortie.

En ce qui concerne les directeurs des établissements de l'enseignement agricole, les taux de promotion pour changement de grade sont toujours en discussion.

### Report pour les MC et PR :

Tous les textes déjà publiés sont corrigés de façon transversale et tous les textes non encore publiés sont modifiés. C'est le cas du texte, passé au CTM de juillet, concernant les professeurs et les maîtres de conférence de l'enseignement supérieur. La modification contient le décalage d'une année des mesures qui devaient prendre effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**FO s'interroge : les promotions au nouvel échelon créé au 1er septembre 2017 (HEB 7e échelon de la 2e classe, pour les PR et HEB échelon exceptionnel pour les MC) auront-elles lieu pour 2017 et 2018 ?**

L'administration vient d'avoir confirmation hier qu'il y a report des mesures indiciaires mais non des promotions dans les nouveaux échelons, qui se feront progressivement.

**FO a déclaré avoir refusé de ratifier le protocole PPCR car les engagements du précédent gouvernement étaient forcément fragiles et ne garantissaient en rien les maigres compensations du protocole. Les faits nous donnent raison.**

**Ce qui est maintenu en 2018, c'est ce qui est contre l'intérêt des agents : par exemple la suppression des réductions d'ancienneté. Le peu qui était en faveur des agents, quelques points d'indices supplémentaires, est supprimé pour cette année 2018. Et pendant ce temps là, les retenues pour pension civile continuent d'augmenter (rappel : de 8,39% du traitement brut en 2010, elles représentent 10,29% en 2017 pour atteindre 11,10 % en 2020).**

**Cela va être particulièrement défavorable à ceux qui escomptaient partir en retraite avec quelques points d'indice supplémentaires. Des départs vont être différés sur 2019.**

### CSG

Il y aura compensation de la hausse de 1,7%. La CSG sera supprimée (1%) et chaque agent recevra une indemnité compensatrice individualisée. Si l'agent

est en poste en 2017, cela compensera le montant 2017 et pour les agents recrutés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le calcul sera forfaitaire. Ce calcul sera réactualisé au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### **CHSCT REA**

Un groupe de travail est programmé le 15 novembre où des propositions seront faites aux organisations syndicales suite à l'expertise juridique ayant exploré de nouvelles hypothèses.

**FO a déclaré rester sur la position unitaire exposée dans le communiqué intersyndical de mai 2017 (instance ayant toutes les prérogatives d'un CHSCT, de proximité, ayant compétences sur tous les agents (titulaires, non titulaires) des établissements).**

### **Information label égalité-diversité**

L'enseignement sera bien dans le périmètre.

### **Questions diverses FO**

Concernant le **périmètre électoral**, un prochain groupe de travail abordera ce sujet. Sont notamment concernés pour l'enseignement les personnels en GIP.

Pour les **auxiliaires de vie scolaire**, la DGER recense 300 CAE (emploi aidé) et 174 AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap) en 2016, 404 CAE et 172 AESH pour les années 2017-2018. A partir du budget 2018 les contrats CAE seront transformés en contrat AESH en 5 ans (20% par an). Le budget 2018, s'il est voté, prévoit une enveloppe de 600 000 € pour cela.

**Pour FO, qui demande un vrai statut de titulaire pour les accompagnants des élèves en situation de handicap, le statut d'AESH, même s'il reste précaire, serait une première étape dans l'amélioration du système puisqu'un AESH bénéficierait d'un contrat CDD plus long, voire, nous ne désespérons pas, d'un CDI.**

**Contractuels d'enseignement** : leur nombre augmente : ils sont 1 502 à cette rentrée contre environ 1 300 il y a deux ans.

**FO a raison en disant que le plan de déprécarisation en place depuis la session 2013 est un échec !**

**Nombre de postes ouverts aux différents concours PCEA – PLPA – IE et TFR** : Pour les postes mis aux concours en 2018 pour les PLPA, PCEA et CPE, pour lesquels les avis d'ouverture de concours sont parus, ainsi que pour les AI et les TFR, nous devrions avoir le nombre de postes ouverts au début du mois de décembre.

**Protocole CFA/CFPPA** : La partie 1 sera présentée au prochain CTEA. Quant à la partie 2, elle fera l'objet de groupes de travail en 2018.

**RIFSEEP dans la filière FR**: La mise en oeuvre du nouveau régime ne sera pas possible cette année. Les plafonds des primes actuelles seront utilisés lorsque cela sera possible. L'administration souhaite que le nouveau système soit rétroactif au 01/09/2017.

**On paye là les conséquences d'un régime très complexe à mettre en place pour lequel FO était opposée (car ce régime individualise un peu plus les régimes indemnitaires).**

**Mais, pour les TFR, l'adhésion au RIFSEEP était aujourd'hui la seule façon d'améliorer leur régime indemnitaire.**

**Autres informations relatives aux questions diverses** : La revalorisation des ACEN promise a été refusée par le Budget. L'administration s'engage à représenter le dossier en 2018.

En complément, lire le [CR du CT de FO Agriculture](#).